

23-FEB-2006

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

**LATER'S  
SULFATE FERREUX  
(monohydrate)**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

N° D'HOMOLOGATION 23918 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : sulfate ferreux (monohydrate) 85 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 22,7 kg

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.  
10 Craig Street,  
Brantford, ON  
N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.  
P.O. Box 21001  
Brantford ON  
N3R 7W9

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit doit être utilisé pour le remballage ou la formulation d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou d'un engrais-pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les engrais*.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU DES PERSONNES NON AUTORISÉES. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière ou les vapeurs. Bien se laver les mains après l'utilisation.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets, ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs.

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion**, recourir immédiatement à des soins médicaux ou contacter un center antipoison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec les yeux**, rincer abondamment avec de l'eau pure durant au moins 15 minutes et consulter un médecin. **En cas de contact avec la peau**, enlever les vêtements contaminés et laver la peau abondamment au savon et à l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :** Garder dans son contenant d'origine pendant l'entreposage. Conserver le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais ou des pesticides. Garder loin des étincelles ou des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisés et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant le nettoyage des déversements, s'adresser l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )